



LES FRANÇAIS ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Juillet 2015



FICHE TECHNIQUE



Interrogation

Echantillon national représentatif de **1003 personnes** âgées de 18 ans et plus



Constitution de l'échantillon

Méthode des quotas basée sur les critères de sexe, d'âge et de profession du répondant après stratification par régions et catégories d'agglomérations.



Mode de recueil

Interrogation **par Internet** (système CAWI)



Dates terrains

Du **23 au 25 juin** 2015

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Alors que la question de la protection de la vie privée a pris de l'ampleur dans le débat public suite aux différentes révélations d'Edward Snowden mais également suite au vote en France de la loi relative au renseignement, l'Ordre des Avocats de Paris a confié à l'Institut CSA le soin de mesurer l'état de l'opinion sur le sujet. Il ressort de cette étude un constat fait par les Français d'une dégradation des garanties apportées ces dernières années en France à la protection de leur vie privée et notamment sur internet, les amenant dès lors à souhaiter davantage de garde-fous en matière de protection de leur vie privée.

Des Français soucieux des garanties à apporter à la protection de leur vie privée

De manière générale, les Français font part d'un constat nettement négatif quant aux garanties apportées aux libertés individuelles en France. Selon eux, ces garanties se sont ainsi dégradées sur les questions relevant du respect de la vie privée (selon 70% des Français), pour la protection des données personnelles sur internet (67%) ou encore concernant la liberté d'expression (60%). Seul le jugement sur la liberté de circulation est nettement moins négatif avec une majorité relative de Français (46%) qui déclarent que les garanties n'ont pas changé. Signe du fort degré d'attachement des Français à ces libertés, une majorité refuserait d'y renoncer en échange de davantage de sécurité. Seuls 17%, 22%, 26% et 32% seraient ainsi prêts à renoncer respectivement à la liberté d'expression, au respect de la vie privée, à la liberté de circulation et à la protection des données personnelles sur internet.

Dans ce contexte, les différents moyens de surveillance qui peuvent être mis en place par les autorités publiques, notamment à travers la loi sur le renseignement, sont très majoritairement considérés comme des atteintes à la vie privée. Il en va tout d'abord du suivi des conversations à domicile via la pose de micros (95% considèrent ce moyen de surveillance comme une atteinte à la vie privée), le suivi des conversations sur téléphone/SMS (91%) ou encore sur internet (89%). De manière générale, les Français ne semblent pas favorables à une surveillance d'internet: les autres moyens de surveillance sur internet comme la conservation des données personnelles (83%), la surveillance des identifiants de connexion et le parcours de navigation sur internet (83%) ou encore la surveillance des comptes sur les réseaux sociaux (77%) sont également très majoritairement considérés comme une atteinte à la vie privée. Il en va de même de tout élément permettant de localiser un individu (pose de balises sur un véhicule, 80% ou géolocalisation, 68%). En revanche, les jugements sont plus contrastés pour les éléments de surveillance auxquels les Français sont régulièrement confrontés: 57% des Français ne considèrent pas la vidéosurveillance comme une atteinte à la vie privée. De même, 69% considèrent que le contrôle des effets personnels comme dans les aéroports ne constitue pas une atteinte à la vie privée.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Considérés comme une atteinte la vie privée, la plupart de ces moyens de surveillance suscitent donc une forte opposition des Français, même dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Si le contrôle des effets personnels et la vidéosurveillance y échappent (respectivement 80% et 69% des Français y sont ainsi favorables), les autres moyens de surveillance testés recueillent des taux d'opposition allant de 51% à 84%. Ceux qui impliquent la surveillance des conversations avec autrui sont ceux qui génèrent le plus d'opposition: 84% désapprouvent la pose de micros, 74% la surveillance des conversations téléphoniques et SMS, 71% la surveillance des échanges personnels sur internet et 70% la conservation des données personnelles sur internet. Seule la surveillance des comptes sur les réseaux sociaux suscite des jugements plus contrastés (59% s'y opposent). La surveillance des identifiants de connexion et le parcours de navigation sur internet ou encore la pose de balises de localisation dans les véhicules sont également désapprouvés par environ les deux tiers des Français (65% et 64%). Enfin notons que la géolocalisation n'est rejetée que par une très courte majorité (51%).

Une loi Renseignement au contenu peu identifié et qui suscite des craintes en matière de protection de la vie privée

Dans un contexte de forte médiatisation de la loi relative au renseignement au cours des derniers mois, 77% des Français déclarent en avoir entendu parler. Notoriété ne signifie pour autant pas compréhension et connaissance des enjeux. Signe de la faible pénétration dans l'opinion de l'ensemble des enjeux relatifs à la loi sur le renseignement, seuls 14% des Français connaissent précisément les domaines d'action concernés par la loi. Introduite dans un contexte marqué par les attentats de début janvier et présentée comme offrant des moyens supplémentaires pour prévenir ce type d'attaques, la loi relative au renseignement est donc surtout connue par les Français pour son objectif de lutte contre le terrorisme (55%). Suivent ensuite la lutte contre la criminalité et la délinquance (24%), les enjeux relatifs à l'indépendance nationale (19%), ceux relatifs aux intérêts économiques, industriels et scientifiques de la France (11%) ou encore ceux portant sur la politique étrangère de la France (10%). Le fait que la loi ait également trait à la prolifération des armes de destruction massive ou aux manifestations sur la voie publique n'est en revanche pratiquement pas identifié (5% et 3%).

Alors que les Français font part de leur inquiétude quant à la protection de leurs données personnelles et de l'utilisation qui pourrait en être faite, la loi relative au renseignement n'y échappe pas et fait craindre par 66% des Français une utilisation politique de ces données. Cette perception est fortement corrélée à la préférence partisane des personnes interrogées, les sympathisants des partis de l'opposition (FN et LR) étant plus nombreux à craindre de telles conséquences (71% et 66%) alors que les sympathisants PS sont plus partagés, 44% partageant toutefois cette crainte.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Pour éviter une telle utilisation, une majorité de Français souhaitent que la mise en œuvre de la plupart des dispositifs de surveillance introduits par la loi sur le renseignement soient soumis à l'autorisation des députés et des sénateurs et non seulement à celle du Premier ministre comme c'est actuellement le cas. Il en va ainsi de la pose de micros (71%), de la surveillance des conversations téléphonique et SMS (68%), de la surveillance des échanges personnels sur internet (67%), de la conservation des données personnelles sur internet (67%), de la pose de balises de localisation dans le véhicule (67%), de la surveillance des identifiants de connexion et du parcours de navigation sur internet (64%), de la surveillance des comptes sur les réseaux sociaux (63%) ou encore de la géolocalisation (58%). La vidéosurveillance en revanche suscite à nouveau des jugements plus contrastés avec 51% qui souhaitent une autorisation parlementaire. En revanche pour le contrôle des effets personnels, 53% ne veulent pas d'une telle autorisation. Notons également que de manière générale, une majorité de Français souhaiteraient être informés s'ils étaient surveillés (86%), qu'ils connaissent le contenu de la loi ou non.

Dans un tel contexte, une part non négligeable de Français font part de leur intention d'adopter des stratégies de contournement pour échapper aux moyens de surveillance introduits par la loi sur le renseignement. Environ quatre Français sur dix seraient ainsi susceptibles de changer leurs pratiques lorsqu'ils utilisent leur téléphone ou envoient des SMS (46%), lorsqu'ils communiquent sur internet (skype, mails, moteurs de recherche: 46%) ou via des réseaux sociaux (43%), lorsqu'ils utilisent des applications mobiles (43%) ou lors de conversations dans des lieux publics (40%). A noter que les personnes connaissant précisément le contenu du projet de loi seraient davantage susceptibles de modifier leurs habitudes lors de l'utilisation du téléphone (50%) ou lors de communication sur internet (48%).

Marek KUBISTA – Chef de groupe au Pôle Opinion Corporate

RÉSULTATS DU SONDAGE



|

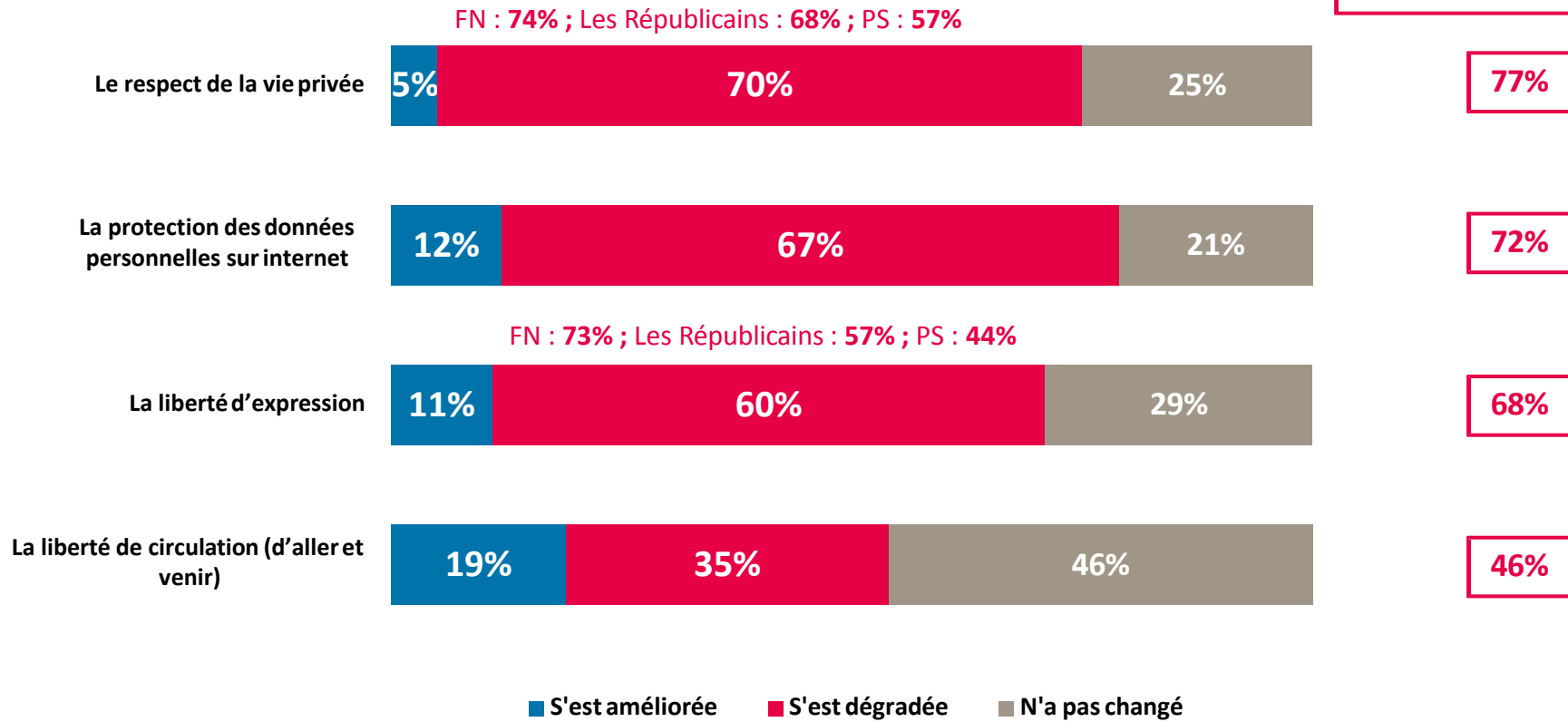
**DES FRANÇAIS SOUCIEUX
DES GARANTIES APPORTÉES À LA
PROTECTION DE LEUR VIE PRIVÉE**

DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES QUI SE SONT ÉRODÉES CES DERNIÈRES ANNÉES SELON UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS, UN CONSTAT ENCORE PLUS PESSIMISTE CHEZ LES MIEUX INFORMÉS SUR LE CONTENU DE LA LOI RENSEIGNEMENT



QUESTION – Pour chacune des libertés suivantes, diriez-vous que leur garantie en France ces dernières années ... ?

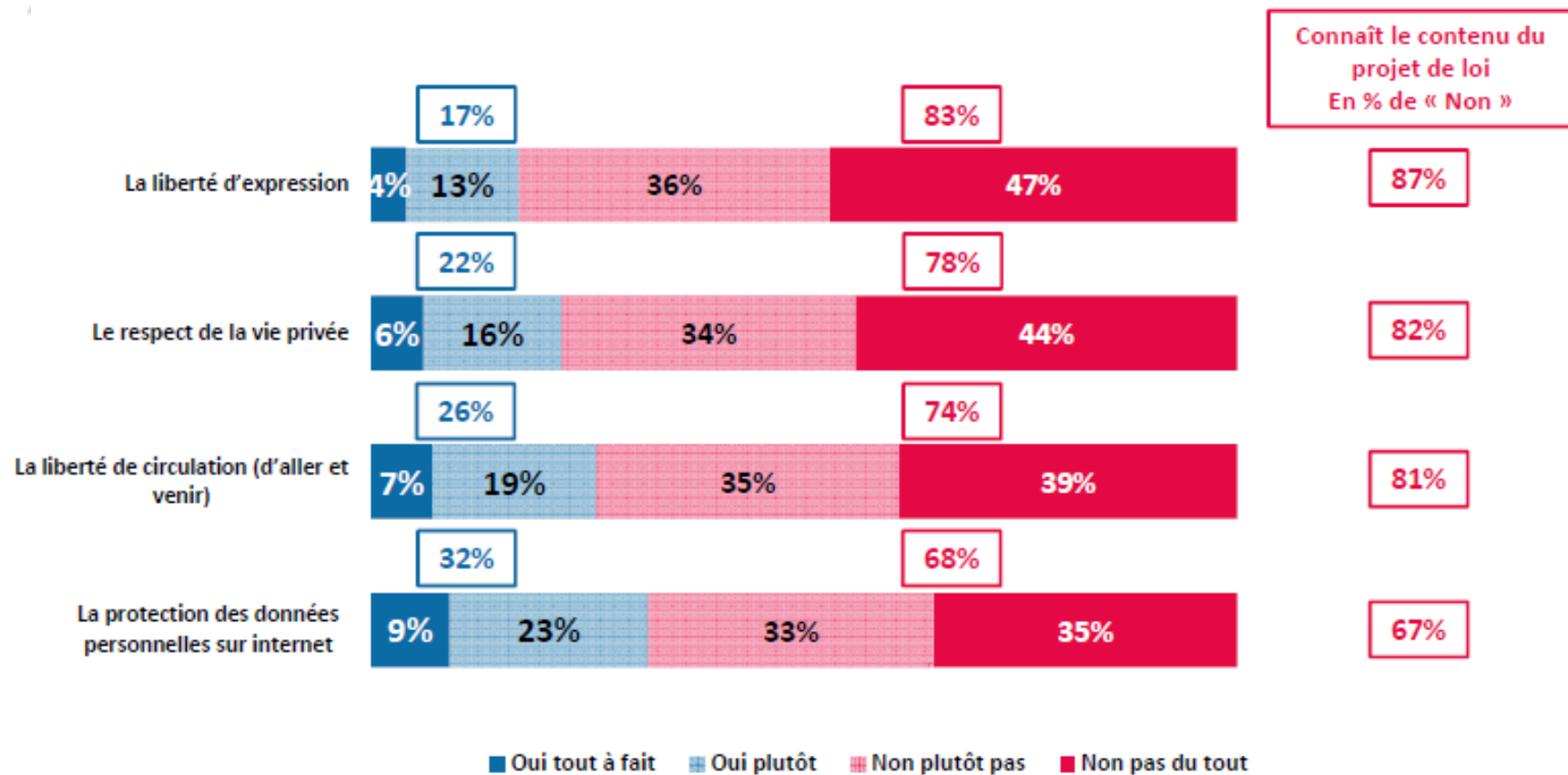
Connaît le contenu du projet de loi
En % de « S'est dégradée »



ENTRE LIBERTÉ ET SÉCURITÉ, LES FRANÇAIS OPTENT AVANT TOUT POUR LA LIBERTÉ



QUESTION – Seriez-vous prêt à renoncer à l'une de ces libertés en échange de la préservation de votre sécurité?

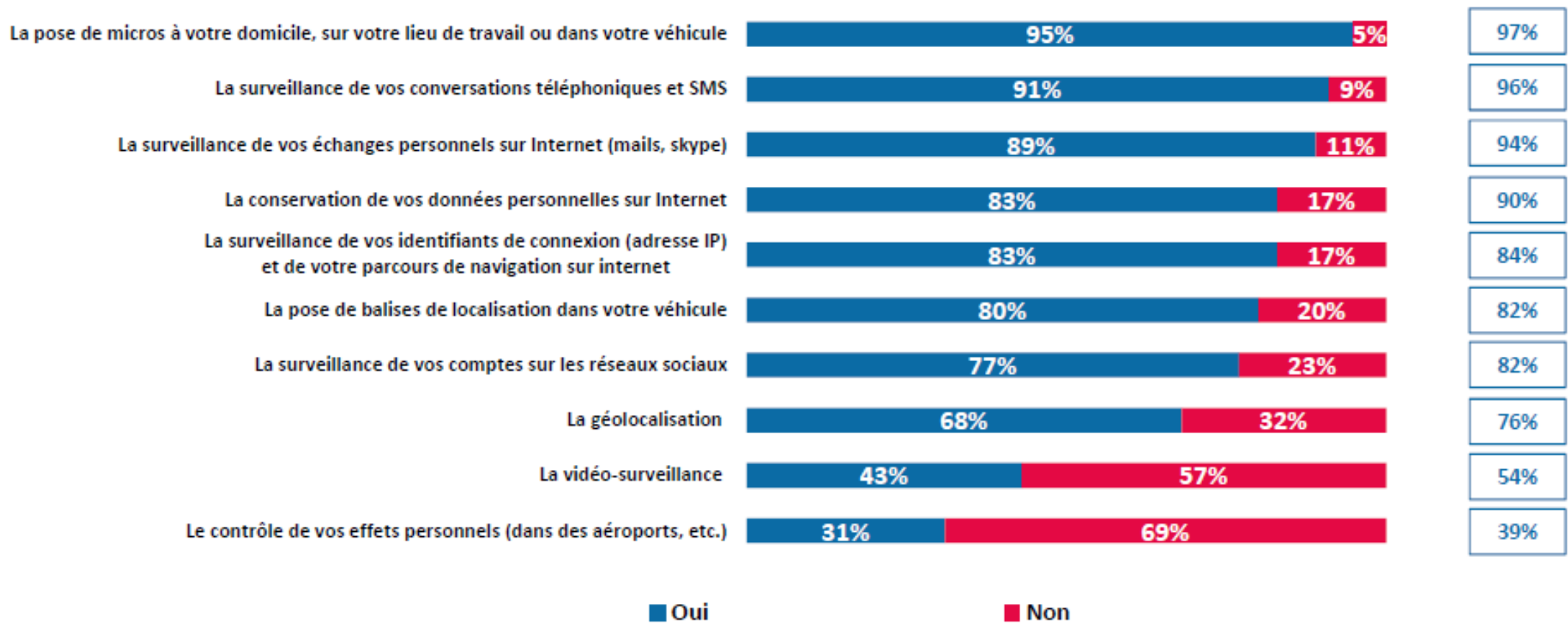


DES FRANÇAIS QUI JUGENT LA PLUPART DES MOYENS DE SURVEILLANCE TESTÉS COMME UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE



QUESTION – Pour chacune des actions suivantes, estimez-vous qu'elle constitue une atteinte à la vie privée?

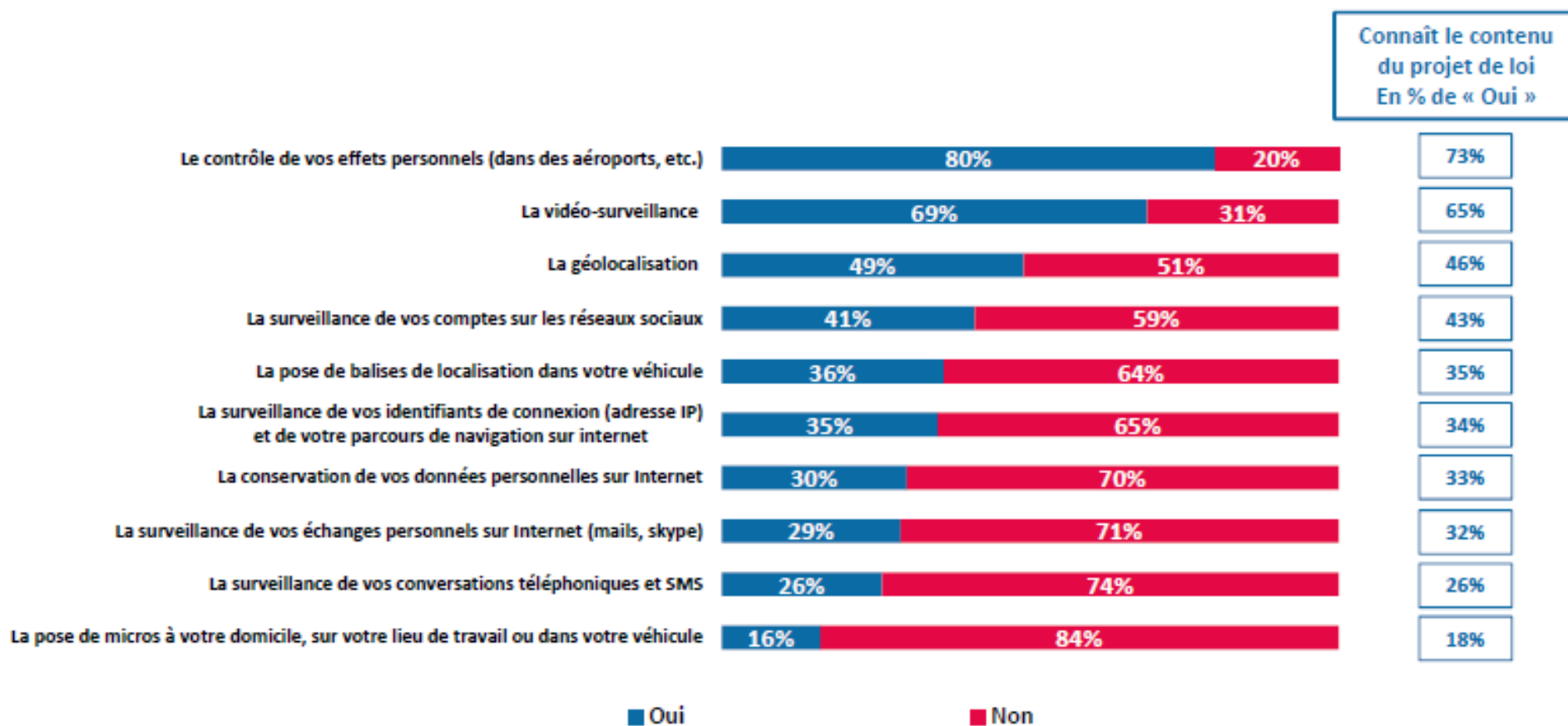
Connait le contenu du projet de loi En % de « Oui »



DES MOYENS DE SURVEILLANCE QUI GÉNÈRENT UNE FORTE OPPOSITION, PARTICULIÈREMENT LORSQU'ILS IMPLIQUENT L'ÉCOUTE DE CONVERSATIONS AVEC AUTRUI



QUESTION – Seriez-vous prêt à accepter la mise en place d'un ou de plusieurs moyens de surveillance listés ci-dessous dans le cadre de la lutte contre le terrorisme?





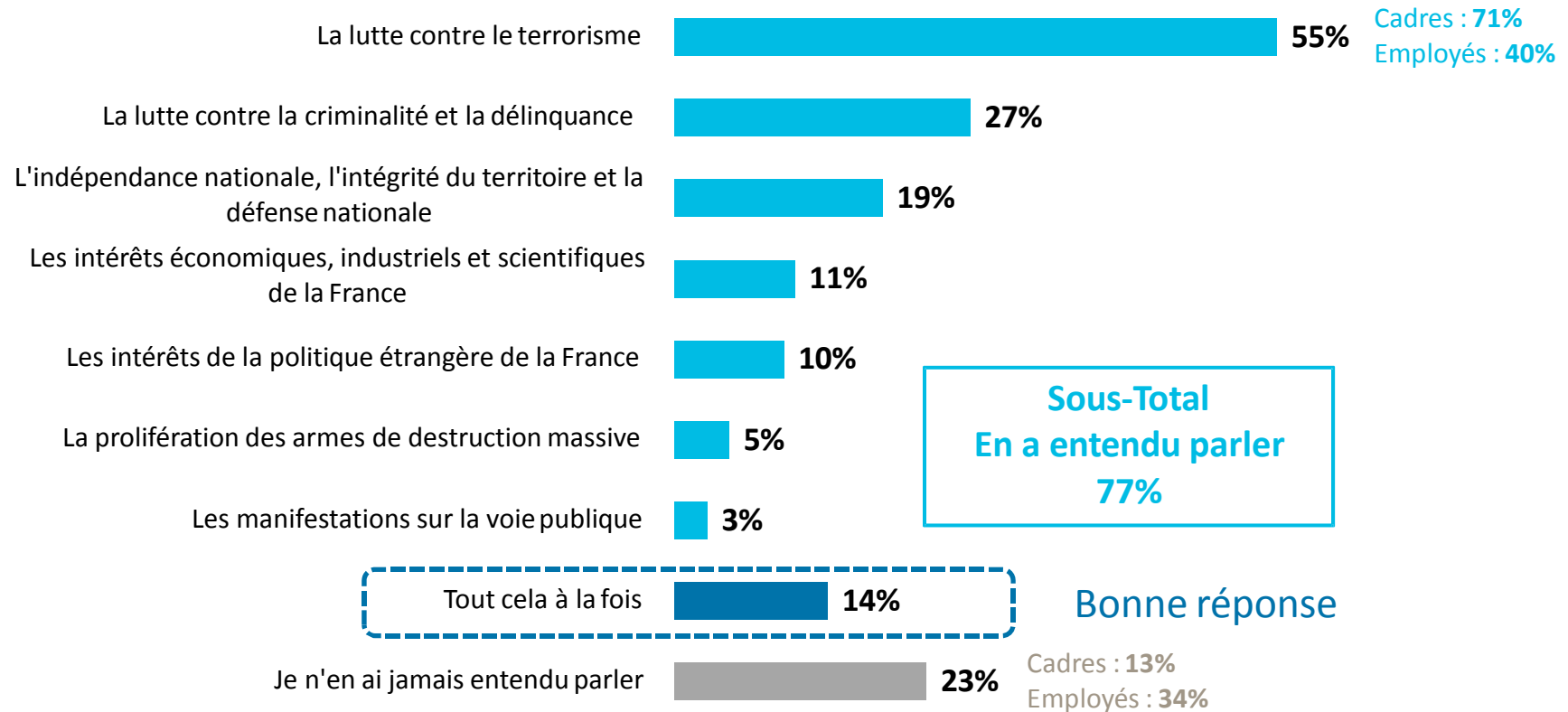
II

**UNE LOI RELATIVE AU RENSEIGNEMENT
AU CONTENU PEU MAITRISE ET QUI
SUSCITE DES CRAINTES EN MATIÈRE DE
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

SI PLUS DE TROIS FRANÇAIS SUR QUATRE ONT DÉJÀ ENTENDU PARLER DU PROJET DE LOI RENSEIGNEMENT, SEULS 14% EN CONNAISSENT LE CONTENU EXACT



QUESTION – Selon vous, sur quoi porte le projet de loi Renseignement?

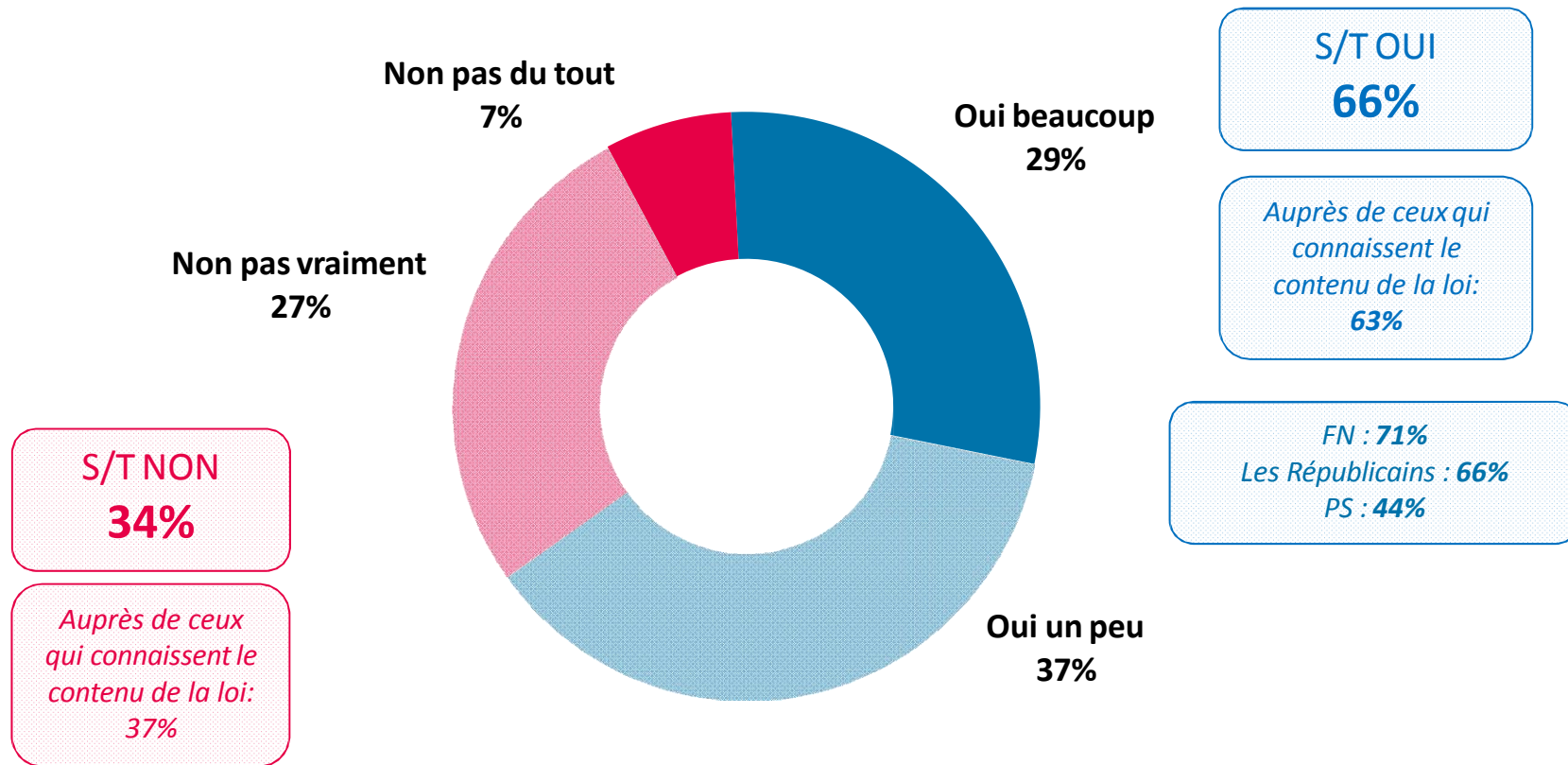


Total supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses

UNE LOI QUI SUSCITE DES CRAINTES QUANT À UNE UTILISATION POLITIQUE DES DONNÉES PERSONNELLES



QUESTION – Avec la mise en place de la nouvelle loi relative au renseignement, craignez-vous une utilisation de vos données personnelles à des fins politiques?

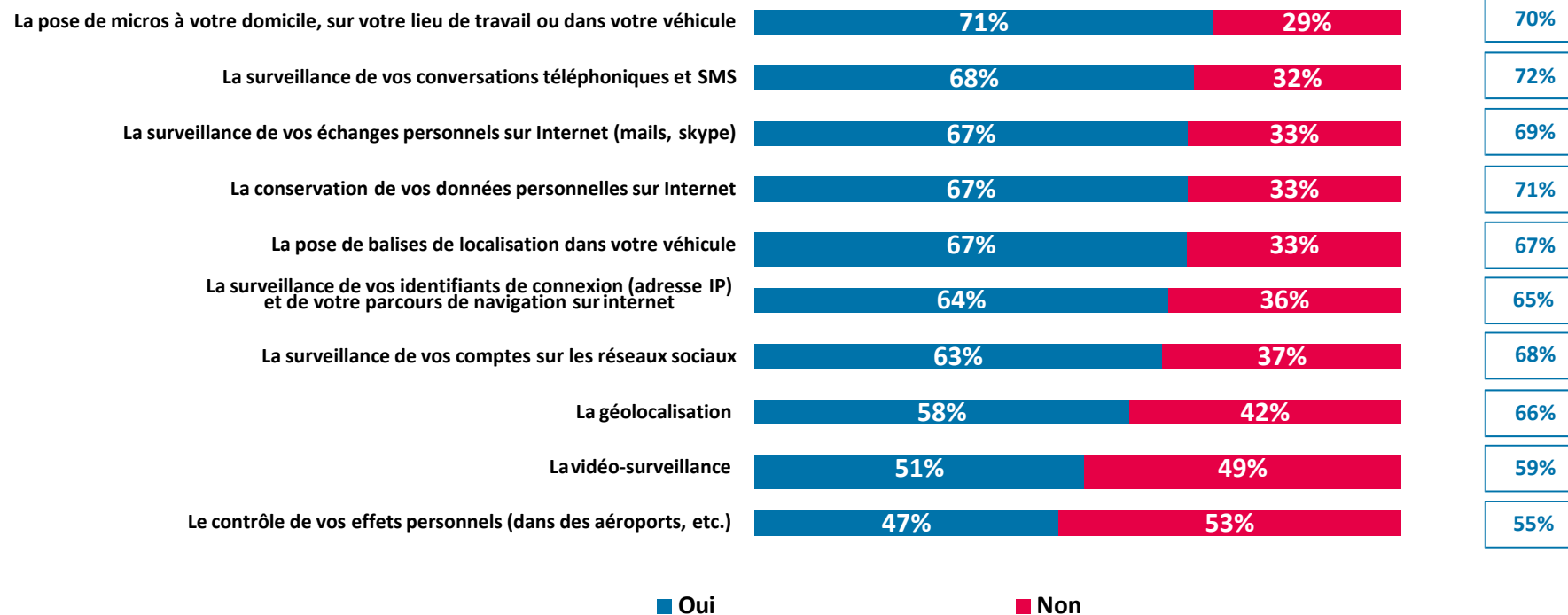


LA REPRÉSENTATION NATIONALE, GARDE-FOU JUGÉ NÉCESSAIRE POUR AUTORISER LES MOYENS DE SURVEILLANCE DE LA LOI RENSEIGNEMENT SELON UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS



QUESTION – Dans le cadre de la nouvelle loi relative au renseignement, le Premier ministre a le pouvoir d’autoriser au cas par cas les différents moyens de surveillance suivants. Pour chacun d’entre eux, diriez-vous que leur mise en œuvre devrait aussi être soumise à l’autorisation des députés et des sénateurs ?

Connait le contenu
du projet de loi
En % de « Oui »

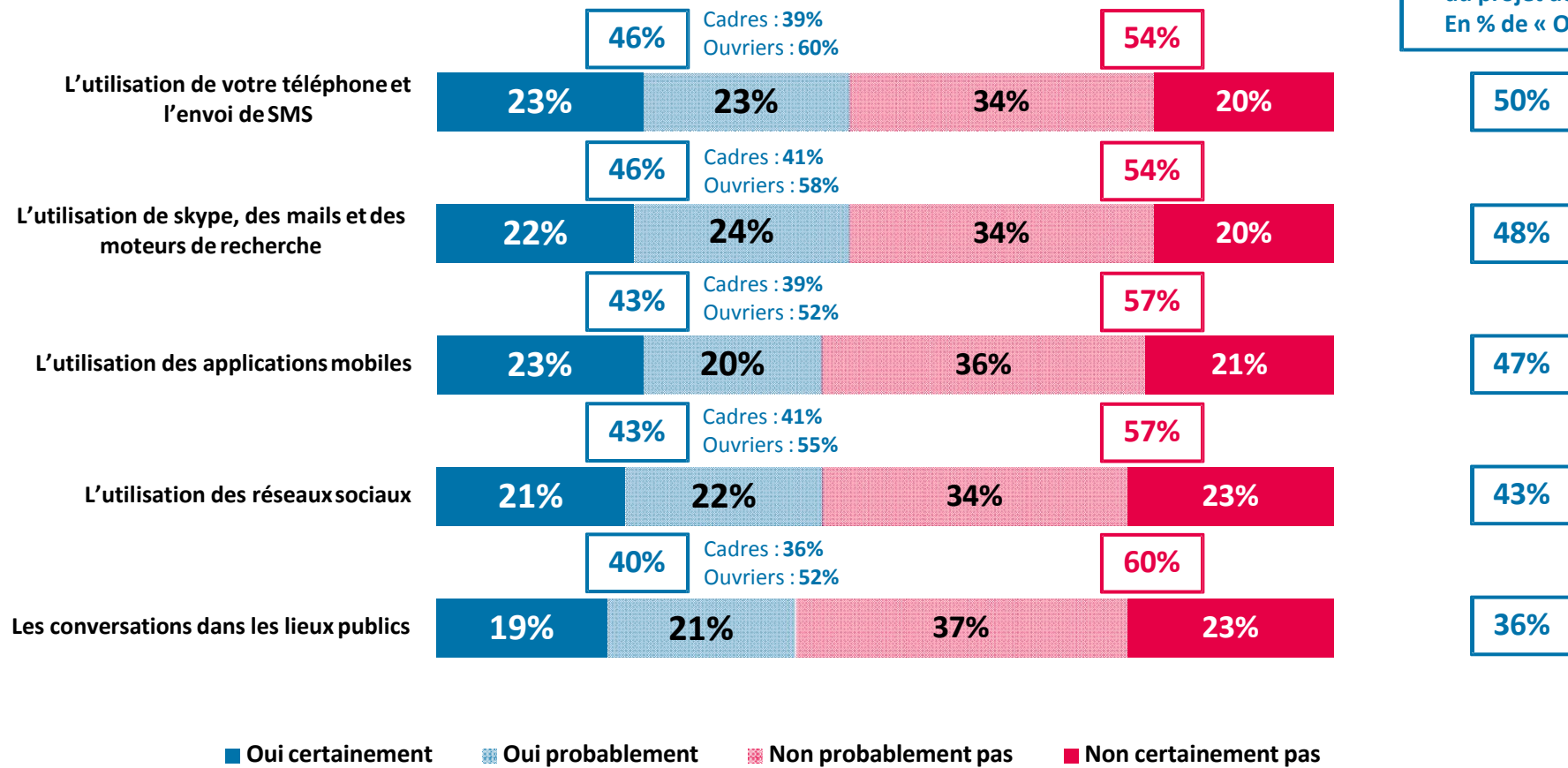


DES FRANÇAIS SUSCEPTIBLES D'ADOPTER DES STRATÉGIES DE CONTOURNEMENT POUR ÉCHAPPER À LA SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT



QUESTION – Sachant que vous êtes susceptible d'être surveillé par les services de renseignement pour la liste des actions suivantes, seriez-vous susceptible de changer vos pratiques dans les situations suivantes ?

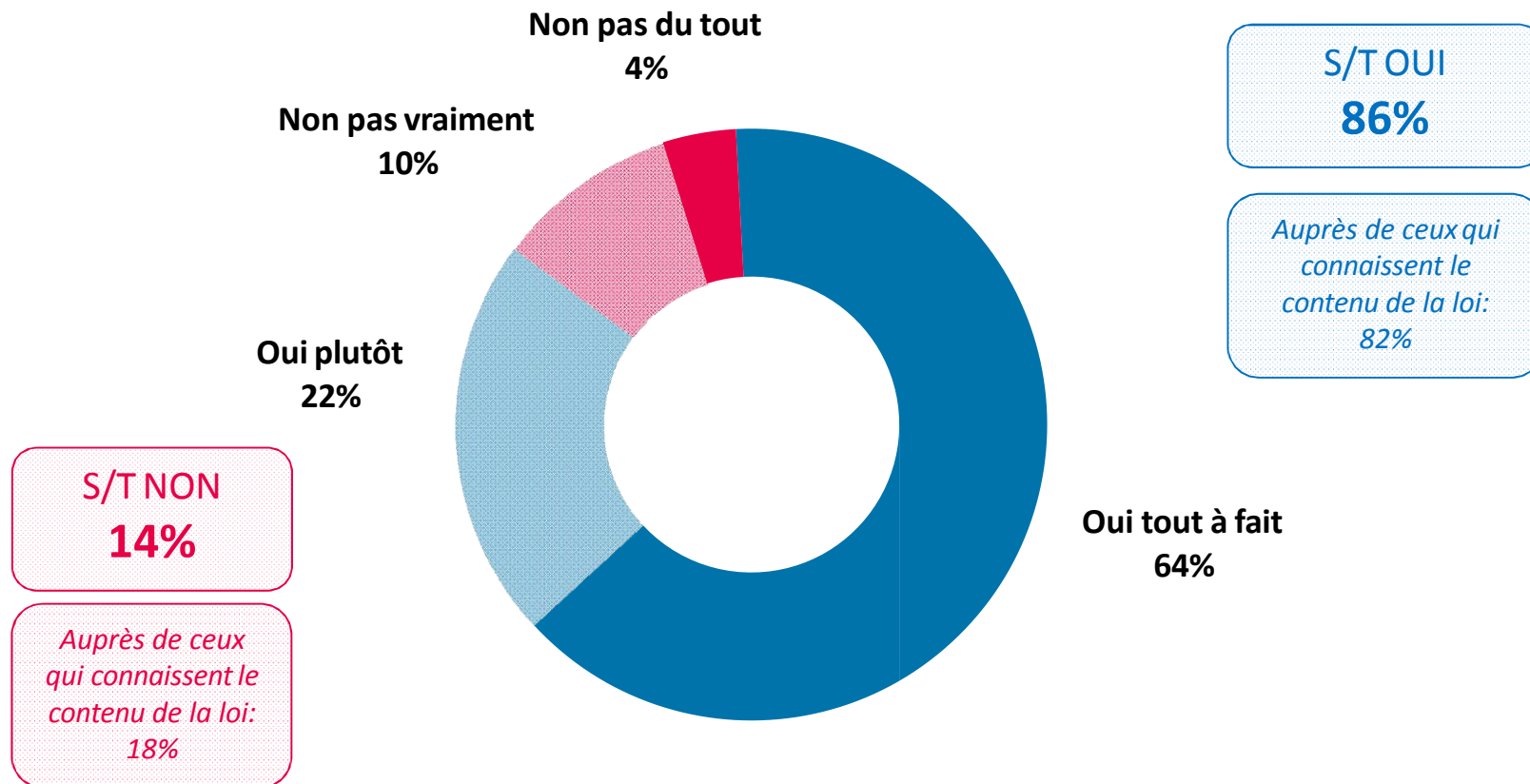
Connait le contenu du projet de loi En % de « Oui »



PLUS DE HUIT FRANÇAIS SUR DIX SOUHAITENT ÊTRE INFORMÉS S'ILS SONT SURVEILLÉS



QUESTION – Si vous étiez surveillé par les services de renseignement, souhaiteriez-vous le savoir ?



en savoir plus : www.csa.eu - @InstitutCSA

10, rue Godefroy - 92800 Puteaux

Tel . : 01.57.00.58.00 - Fax : 01.57.00.58.01

